CONTRÔLE TECHNIQUE
CNAS IB0071

NO.2623020216

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom du produit :	Batterie au Lithium-ion DB 702025 3,7 V 300 mAh
Date d'entrée en vigueur :	03 mars 2023
Compilée par :	Huang Chaozheng
Vérifiée par :	Liu Wanqing
Approuvée par :	Dongxuesheng

Shanghai Institute of Chemical Industry Testing Co., Ltd.

Déclaration

1. Le rapport est réputé non valide s'il ne porte pas le sceau du contrôle technique et des essais de Shanghai Research Institute of Chemical Industry Testing Co., Ltd. ainsi qu'un Code QR.
2. Toute copie faite du rapport est non valide.
3. Le rapport est réputé non valide s'il ne porte pas les signatures conjointes du compilateur, du vérificateur et de l'approbateur.
4. Le rapport cesse d'être valide s'il est falsifié ou modifié.
5. Les conclusions du contrôle technique contenues dans le présent rapport ne s'appliquent qu'à l'échantillon tel que reçu.
6. Sauf indication contraire, le type de test utilisé dans le cadre de ce contrôle technique est le « Test de consignation ».
7. Pour vous assurer que ce rapport est authentique, veuillez le vérifier sur le site Web : http://www.ghs.cn.

Adresse : Salle de réception, Shanghai Research Institute of Chemical Industry Co., Ltd, No.2779 West Guangfu Road, Shanghai, Chine
(Code postal) : 200062
(Tél) : (021) 31015134
(Site Internet) : www.ghs.cn
(E-mail) : sds@ghs.cn

Best Allied International Corporation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Batterie au Lithium-ion DB 702025 3,7 V 300 mAh

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Batterie au Lithium-ion DB 702025 3,7 V 300 mAh

Entreprise : Best Allied International Corporation
Adresse : Room 314, Block C, Lane 58, Xinjian East Road, Minhang District, Shanghai, 201100, P.R. Chine
Email : Jessie@bestallied.com
Fax : 86-21-54178260
Téléphone en cas d'urgence : 86-21-54178256

Recommandations d'utilisation du produit chimique et restrictions d'utilisation : /

Numéro SDS : 2623020213
Date d'entrée en vigueur : 03 mars 2023

SECTION 1 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit ne relève pas de la catégorie du système GHS.

Principaux dangers :

Risques d'incendie ou d'explosion :

La batterie au lithium-ion est composée d'un électrolyte liquide inflammable qui peut s'échapper, s'enflammer et produire des étincelles lorsqu'il est soumis à des températures élevées (supérieures à 150°C), lorsqu'il est détérioré ou mal utilisé (par exemple : lorsqu'il subit des dommages mécaniques ou une surcharge électrique). Cette batterie peut brûler rapidement et provoquer un embrasement. Elle peut également provoquer l'inflammation d'autres batteries se trouvant à proximité.

Risques pour la santé :

Tout contact avec l'électrolyte de la batterie peut entraîner des irritations de la peau, des yeux et des muqueuses. Le consumation de la batterie peut libérer des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Les fumées peuvent provoquer des vertiges ou une suffocation.

SECTION 3 : INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom du produit : Batterie au lithium-ion DB 702025 3. 7 V 300 mAh

Composant	Concentration	N° CAS	N° EC
Oxyde de cobalt et de lithium	30-40 %	12190-79-3	235-362-0

Graphite	15-20%	7782-42-5	231-955-3
Cuivre	5-10%	7440-50-8	231-159-6
Aluminium	5-10%	7429-90-5	231-072-3
Carbonate d'éthylène	4-6%	96-49-1	202-510-0
Carbonate d'éthyle et de méthyle	4-6%	623-53-0	613-014-2
Carbonate de diéthyle	4-6 %	105-58-8	203-311-1
Nickel	0-5 %	7440-02-0	231-111-4
Autre	0-5 %	/	/
Hexafluorophosphate de lithium	0-3 %	21324-40-3	244-334-7
Polyéthylène	0-1%	9002-88-4	618-339-3
Fluorure de polyvinylidène	0-1%	24937-79-9	607-458-6
Carboxyméthylcellulose sodique	0-1 %	9004-32-4	618-378-6
Étain	0-1 %	7440-31-5	231-141-8

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

Exposition de la peau :

Si vous entrez en contact avec les composants internes de la batterie, veuillez retirer tous les vêtements, chaussures et chaussettes contaminés, puis lavez-vous immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Contactez un médecin.

Exposition des yeux :

Si des composants internes de la batterie entrent en contact avec vos yeux, soulevez immédiatement vos paupières et rincez-les à l'eau courante pendant plus de 20 minutes. Contactez un médecin.

Exposition par inhalation :

Si une personne inhale des composants internes de la batterie, amenez-la à les évacuer immédiatement à l'air frais. Si elle a des difficultés à respirer, apportez-lui de l'oxygène. Si elle ne respire pas, apportez-lui une aide respiratoire artificielle. Contactez un médecin.

Exposition par voie orale :

Si une personne ingère des composants internes de la batterie, ne provoquez pas de vomissements. Appelez immédiatement un médecin.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés :

Pas de données disponibles sous cette catégorie.

Recommandations concernant les soins médicaux immédiats et les traitements spéciaux nécessaires, le cas échéant :

Pas de données disponibles sous cette catégorie.

SECTION 5 : DISPOSITIONS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :

Appropriés : Pulvériser de l'eau ou de la mousse ordinaire.

Dangers spécifiques liés aux produits chimiques :

Ces produits chimiques peuvent se décomposer sous l'effet de la combustion et produire des fumées irritantes, corrosives ou toxiques. Les fumées peuvent provoquer des vertiges ou une suffocation.

Mesures de protection spéciales pour les pompiers :

Équipements de protection : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection pour éviter tout contact de la peau et des yeux avec les produits chimiques. Les opérations d'extinction d'incendie sont effectuées depuis le côté au vent. Les personnes non impliquées dans les opérations doivent évacuer les lieux vers un endroit sûr.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE FUITES ACCIDENTELLES

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Utilisez des équipements de protection individuelle. Assurez-vous que les lieux sont correctement ventilés. Éloignez toute personne présente du déversement/de la fuite et tenez-la à l'écart et dans le sens du vent. L'accès du personnel non impliqué dans les opérations autour de la zone de fuite doit être contrôlé par des barrières. Retirez des lieux la moindre source d'inflammation.

Précautions environnementales :

Évitez que les fuites ne pénètrent dans la terre, les fosses ou les eaux. Ne déversez pas directement les eaux usées résultant du lavage dans l'environnement.

Méthodes et matériaux utilisés pour le confinement et le nettoyage :

En cas de fuite de l'électrolyte, absorbez-la avec de la terre, du sable ou d'autres matériaux ininflammables. Les batteries qui ont coulé et les adsorbants sales doivent être mis dans des conteneurs métalliques.

SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions à prendre pour une manutention sans risque :

Les utilisateurs doivent être formés et se conformer scrupuleusement aux procédures d'exploitation. Ils doivent porter des vêtements de protection appropriés et des gants de sécurité. Entreposer la batterie à l'écart des sources d'inflammation, de la chaleur et des flammes. Éviter de fumer sur le lieu de travail. Les manutentions doivent être effectuées dans des lieux bien ventilés. Il est déconseillé de démonter la batterie sans expertise et d'inverser la polarité de la batterie à l'intérieur de l'assemblage de la batterie. La batterie doit être conditionnée avec fermeté dans un emballage intérieur de manière à éviter efficacement tout court-circuit de la batterie ou résultant d'un mouvement. En cas de fuite de l'électrolyte, évitez tout contact direct avec les yeux et la peau. Évitez toute ingestion. Incompatibilités : La batterie est incompatible avec les agents oxydants forts, les matériaux combustibles et corrosifs.

Conditions d'un entreposage sécurisé, y compris avec les incompatibilités éventuelles :

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer la batterie à l'écart des sources d'inflammation, de la chaleur et des flammes. Incompatibilités : La batterie est incompatible avec les agents oxydants forts, les matériaux combustibles et corrosifs. La batterie doit être conditionnée avec fermeté dans un emballage intérieur de manière à éviter efficacement tout court-circuit de la batterie ou résultant d'un mouvement. Le lieu de stockage doit être équipé d'un matériel de lutte contre les incendies et d'un matériel servant à éliminer les fuites, lesquels doivent être disponibles en quantité et en qualité suffisantes.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / EPI

Paramètres de contrôle :

CBZ 2.1-2019 Limites d'exposition professionnelle aux agents dangereux sur le lieu de travail - Partie 1 : Agents chimiques dangereux :
Le cobalt et ses composés, comme le Co PC-TWA 0,05 mg/m³ PC-STEL 0,1 mg/m³. Remarque : G2B; Sensibilisation
Le nickel métal et ses composés insolubles PC-TWA 1mg/m³ Remarque : G2B (Métaux et alliages)
Poussière de graphite : PC-TWA 4 mg/m³ (poussière totale) : PC-TWA 2 mg/m³ (poussières respiratoires)
Cuivre : Poussière de cuivre PC-TWA 1 mg/m³; Fumée de cuivre PC-TWA 0. 2 mg/m³
Poussière de métal et d'alliage d'aluminium : PC-TWA 3 mg/m³ (poussière totale)
Poussière de polyéthylène : PC-TWA 5mg/m³ (poussière totale)

ACGIH :
Graphite : TLV-TWA 2 mg/m³
Cuivre : TLV-TWA 1 mg(Cu)/m³, poussière, brouillard TLV-TWA 0,2 mg(Cu)/m³, fumée
Aluminium : TLV-TWA 1 mg/m³
Nickel : TLV-TWA 1 mg/m³
Étain : TLV-TWA 2 mg/m³

Contrôles techniques appropriés :

Un échappement mécanique est nécessaire. Douche de sécurité et bain oculaire.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage :

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques, si nécessaire.

Protection de la peau :
Protection des mains : Porter des gants de sécurité.
Protection du corps : Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection des voies respiratoires :
Porter un respirateur agréé par un organisme gouvernemental, si nécessaire.

Dangers thermiques :
Pas de données disponibles sous cette catégorie.

Autres formes de protection :
Éviter de fumer, de boire et de manger sur le lieu de travail. Se laver soigneusement après toute opération de manutention.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Coque en feuille d'aluminium gris argenté
Odeur :	Inodore
Valeur du pH :	8-9
Solubilité :	Partiellement soluble dans l'eau
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et fourchette d'ébullition :	Pas de données disponibles sous cette catégorie.
Point de fusion/point de congélation :	>300°C
Point d'éclair (en vase clos) :	Pas de données disponibles sous cette catégorie.
Densité/Densité relative :	Pas de données disponibles sous cette catégorie.
Viscosité cinématique :	Pas de données disponibles sous cette catégorie.
Limite d'explosion inférieure/supérieure /limite d'inflammabilité :	Pas de données disponibles sous cette catégorie.
Pression de la vapeur :	Pas de données disponibles sous cette catégorie.
Densité de vapeur relative :	Pas de données disponibles sous cette catégorie.
Coefficient de partition N-Octanol/Eau (valeur logarithmique) :	Pas de données disponibles sous cette catégorie.
Température d'auto-inflammation :	Pas de données disponibles sous cette catégorie.
Température de décomposition :	Pas de données disponibles sous cette catégorie.
Caractéristiques des particules :	Pas de données disponibles sous cette catégorie.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Pas de données disponibles sous cette catégorie.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :
Pas de données disponibles sous cette catégorie.

Stabilité chimique :
Stable à des températures et pressions normales.

Risque de réactions dangereuses :
Pas de données disponibles sous cette catégorie.

Conditions à éviter :
Éviter les erreurs de manipulation, l'exposition à la chaleur et aux flammes nues. Éviter les dégâts mécaniques ou électriques et les surcharges.
Éviter les courts-circuits dans la batterie et les courts-circuits provoqués par des mouvements.

Matériaux incompatibles :
La batterie est incompatible avec les agents oxydants forts, les matériaux combustibles et corrosifs.

Produits de décomposition dangereux :
Oxydes de carbone, oxydes métalliques, etc.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :
Pas de données disponibles sous cette catégorie.

Corrosion/irritation de la peau :
L'électrolyte de la batterie peut entraîner une irritation de la peau.

Dommages et irritations oculaires graves :
L'électrolyte de la batterie peut entraîner une irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire :
Pas de données disponibles sous cette catégorie.

Cancérogénicité :
Pas de données disponibles sous cette catégorie.

Sensibilisation de la peau :
Pas de données disponibles sous cette catégorie.

Mutagénicité sur les cellules germinales :
Pas de données disponibles sous cette catégorie.

Toxicité pour la reproduction :
Pas de données disponibles sous cette catégorie.

Toxicité pour certains organes spécifiques - Exposition unique :
Pas de données disponibles sous cette catégorie.

Toxicité pour certains organes spécifiques - Exposition répétée :
Pas de données disponibles sous cette catégorie.

Danger d'inhalation :
Pas de données disponibles sous cette catégorie.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité :
Pas de données disponibles sous cette catégorie.

Persistance et dégradation :
Pas de données disponibles sous cette catégorie.

Potentiel de bioaccumulation :
Pas de données disponibles sous cette catégorie.

Mobilité dans le sol :
Pas de données disponibles sous cette catégorie.

Autres effets néfastes :
Pas de données disponibles sous cette catégorie.

SECTION 13 : ÉLIMINATION DES RÉSIDUS

Méthodes d'élimination :

L'élimination des batteries usagées doit se faire conformément aux exigences des lois, réglementations, politiques et normes en vigueur, telles que la « Loi de la République populaire de Chine sur la prévention et le contrôle de la pollution de l'environnement par les déchets solides » et la « Politique technique relative à la prévention et au contrôle de la pollution par les batteries usagées ». Contactez un service professionnel agréé chargé de l'élimination des déchets. Le transport des batteries usagées en vue de leur élimination ou de leur récupération doit être soigneusement contrôlé avant le transport afin de s'assurer que chaque batterie est en bon état et qu'elle peut être transportée.

SECTION 14 : INFORMATIONS DE TRANSPORT

Batteries au lithium contenues dans la lampe de poche pendant le transport :	Le produit a passé avec succès les épreuves du Manuel d'épreuves et de critères, section UN 38.3. Le poids total net des batteries au lithium est inférieur à 5 kg.
RID/ADR (Accords relatifs au transport international ferroviaire (RID) et routier (ADR) des marchandises dangereuses) (Édition 2023) :	Le produit n'est pas soumis à d'autres dispositions du RID/ADR conformément à la disposition spéciale 188. Selon le point 2. 2. 9,1. 7(g), Les fabricants et les distributeurs secondaires des batteries fabriquées sont tenus de fournir une fiche récapitulative des tests, comme spécifié dans le Manuel d'épreuves et de critères, Partie III, sous-section 38.3, paragraphe 38.3.5.
RMD de l'ATAI (64e Édition) :	Le produit doit répondre aux exigences générales et à la section II des Instructions d'emballage 967. Selon le point 3,9. 2,6. 1(g), les fabricants et les distributeurs secondaires des batteries fabriquées après le 30 juin 2003 sont tenus de fournir une fiche récapitulative des épreuves telles que spécifiées dans le Manuel d'épreuves et de critères, partie III, sous-section 38.3, paragraphe 38.3.5.
CODE IMDG de l'OMI (Édition 2020) :	Le produit n'est pas soumis à d'autres dispositions du code IMDG de l'OMI, conformément à la disposition spéciale 188. Selon la section 2.9.4. 7, Les fabricants et les distributeurs secondaires des batteries fabriquées sont tenus de fournir une fiche récapitulative des tests, comme spécifié dans le Manuel d'épreuves et de critères, Partie III, sous-section 38.3, paragraphe 38.3.5.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations nationales :

Batteries au lithium contenues dans l'équipement pendant le transport :

Réglementation relative au transport routier de marchandises dangereuses (JT/T 617-2018) :

Numéro UN : UN3481
Nom et description : Batteries au lithium-ion contenues dans les équipements
Le produit a passé avec succès les épreuves du Manuel d'épreuves et de critères, section 38. 3.
Le produit n'est pas soumis à la norme JT/T 617-2018 conformément à la disposition spéciale 188.

Liste des marchandises dangereuses (GB 12268-2012) :

Numéro UN : UN3481
Nom d'expédition : Batteries au lithium-ion contenues dans les équipements
Groupe d'emballage : II
Le produit a passé avec succès les épreuves du Manuel d'épreuves et de critères, section 38.3.
Le produit n'est pas soumis à la norme GB 12268-2012 conformément à la disposition spéciale 188.

Liste des marchandises dangereuses transportées par chemin de fer (édition 2009) :

Numéro : 91014

Nom du produit : Batteries au lithium contenues dans les équipements

Réglementations internationales :

Directive 2006/66/CE et 2013/56/UE :

L'étiquetage, la mise au rebut et le recyclage des batteries doivent être conformes aux exigences des directives européennes 2006/66/CE et 2013/56/UE.

Instructions techniques de l'OACI :

1. Sauf dérogation prévue par les instructions techniques de l'OACI, les batteries au lithium ionique (UN 3480, PI 965) et les batteries au lithium métal (UN 3090, PI 968) sont interdites à bord des avions de transport de passagers.
2. Sous réserve des autorisations prévues par les instructions techniques de l'OACI, les batteries lithium-ion (UN 3480, PI 965) doivent être soumises à un état de charge ne dépassant pas 30 % de leur capacité nominale pour le transport.

SECTION 16 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Date d'élaboration :

03 mars 2023

Département chargé de l'élaboration :

Shanghai Research Institute of Chemical Industry Testing Co., Ltd.

Tél (Fax) : +86-21-52815377/31765555

Révision :

0

Abréviations et acronymes :

CAS : Chemical Abstracts Service. CE : Commission européenne. PC-TWA: Moyenne pondérée de la concentration admissible en fonction du temps. PC-STEL : Concentration admissible - limite d'exposition à court terme. TLV-TWA : Valeur limite du seuil-Moyenne pondérée dans le temps. ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux. G2B : Possiblement cancérigène pour l'homme. Sensibilisation : La substance peut entraîner des effets allergènes. RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. RMD de l'ATAI : Réglementation sur les marchandises dangereuses établie par l'Association internationale du transport aérien. CODE IMDG de l'OMI : Code maritime international des marchandises dangereuses de l'Organisation maritime internationale. EmS : Calendrier des urgences. UE : Union européenne. IT de l'OACI : Instructions techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale relatives à la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses. PI : Instructions d'emballage

Informations supplémentaires :

La présente Fiche des données de sécurité (FDS) est uniquement compilée pour les batteries et basée sur les informations telles que les composants fournis par le demandeur et nos connaissances actuelles. Cette FDS est uniquement destinée à servir de guide. Si la batterie est utilisée comme composant d'un autre produit, les informations contenues dans cette FDS peuvent se révéler non valides. Les utilisateurs de la présente FDS doivent juger de manière indépendante de son exactitude et de son exhaustivité, avant de déterminer si elle est adaptée à leur situation réelle. Les utilisateurs doivent assumer les responsabilités légales pertinentes découlant des conséquences de l'utilisation.

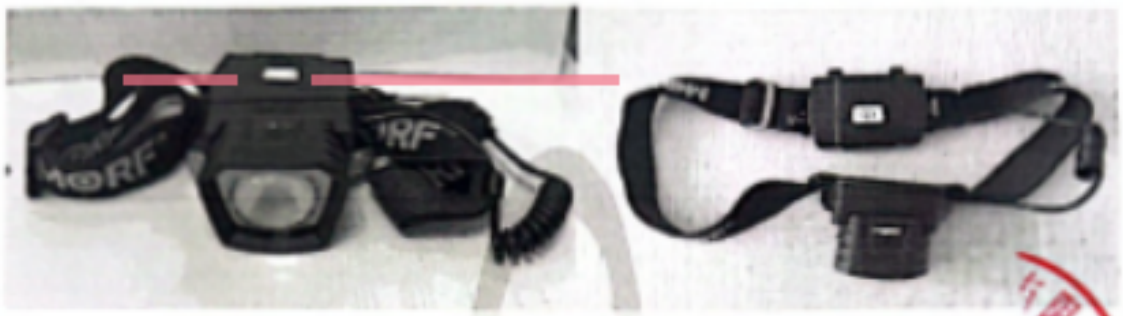

FIN DU RAPPORT